

POUVOIR

67^e Congrès
de la CSN
Montréal – 2023

LA CSN EN MOUVEMENT

MAINTENANT



Solidaire
depuis 1921



LA CSN, UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE



FONDÉE EN 1921, la CSN s'est assurée cette longévité remarquable parce que durant près d'un siècle, avec ses membres, elle a su autant influencer et traverser les divers changements sociaux, politiques et économiques que prendre la place que les pouvoirs ont rechigné à céder au mouvement syndical. C'est d'ailleurs avec beaucoup moins de retenue que les gouvernements retirent des droits aux travailleuses et aux travailleurs qu'ils ne leur en accordent.

La CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. C'est grâce au militantisme et à l'implication de ses membres qu'elle a été, est et demeurera cette force collective dédiée à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'à la promotion des intérêts de la société québécoise. Cet engagement des membres, de leurs représentantes et de leurs représentants est la meilleure garantie qui nous permette de faire en sorte que nos propositions soient inspirées de nos valeurs et que nos décisions soient le fruit de nos débats.

Outre la pierre d'assise qu'est la démocratie, inscrite dans notre déclaration de principe, la CSN croit à la solidarité, une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie. La situation mondiale sur les plans

économique et social fait craindre le pire. Partout où s'installent des politiques d'austérité, les travailleuses, les travailleurs et les populations en sont les premières victimes. Malheureusement, force est de constater que ce sont maintenant les marchés qui dictent les politiques des gouvernements, mettant ainsi en péril des projets de société axés sur le bien commun. Pour faire face à de telles politiques, la CSN a toujours cru qu'il faut, ici, entre nous, être solidaires, mais aussi l'être avec nos organisations amies sur le plan international. D'où la nécessité de créer des alliances, qu'elles soient québécoises, continentales ou mondiales.

La CSN s'est toujours définie comme « un mouvement » et c'est ce qui, je crois, la caractérise le mieux. Au grand dam de la droite, nous ne nous enfermerons pas dans le corporatisme dans lequel elle veut nous confiner. Nous continuerons, avec les autres organisations progressistes, à prendre le parti de la collectivité et à perpétuer ce mouvement qui nous est si cher.

CAROLINE SENNEVILLE
PRÉSIDENTE DE LA CSN



POURQUOI UN SYNDICAT ?

Pourquoi un syndicat ? C'est une question qui vous vient peut-être à l'esprit. Plusieurs salarié-es se la posent ; c'est tout à fait légitime. En effet, si dans les réunions de famille ou lors des pauses-santé, on discutait du syndicat comme on discute de la dernière série télévisée à succès, personne ne s'interrogerait sur le sujet. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Il y a peu d'endroits dans la société où on prend le temps d'informer correctement les gens sur la nature du syndicalisme, sur ses effets, son fonctionnement, sa contribution, son importance.

Un syndicat, c'est le regroupement des salarié-es d'une même usine, d'une même entreprise ou d'un même établissement qui ont décidé de se donner un

cadre légal, un instrument, un outil collectif pour combattre l'arbitraire patronal et l'injustice, pour défendre leurs droits et pour faire valoir leurs revendications sur le plan tant professionnel que social. C'est un lieu d'échanges, de mise en commun et d'action. C'est l'expression démocratique de la majorité et un rempart pour protéger les droits de chaque personne.

Tous les salarié-es peuvent se « donner un syndicat », à la condition que la majorité d'entre eux (plus de 50 %) le souhaite. Apparemment devenues des formalités, la création d'un syndicat et l'obtention de sa reconnaissance sont encore souvent le résultat de l'engagement tenace de militantes et de militants. Encore faut-il se rappeler que le droit de contrôler un pareil instrument collectif et celui de bénéficier de son existence comme individu impliquent des exigences. Participer à son animation, à sa vie, c'est s'assurer qu'il garde le cap sur la défense des droits et des valeurs de ses membres.

**UN SYNDICAT,
C'EST TOUT ÇA !**



POURQUOI UN SYNDICAT CSN ?

POUR SE FAIRE RESPECTER !

On dit d'un syndicat « qu'il est CSN » lorsque les membres qui le composent ont décidé de se joindre au regroupement de syndicats que constitue la Confédération des syndicats nationaux. C'est un choix que font les travailleuses et les travailleurs après mûre réflexion.

Quelquefois, après avoir vécu les limites d'un syndicat non affilié ou après avoir été déçus par une autre organisation syndicale, des groupes d'employé-es se tournent vers la CSN. Souvent, ce choix se fait après avoir constaté, au préalable, son caractère profondément démocratique, l'autonomie dont les syndicats disposent ainsi que la solidarité et l'appui concret qu'apporte la CSN.

Être un syndicat CSN, c'est se joindre à la force que représentent les 330 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans plus de 4300 lieux de travail dans tous les secteurs d'activité, regroupés au sein de syndicats qui luttent pour améliorer les conditions de leurs membres.

Être de la CSN, c'est faire le choix de défendre nos droits, tout en sachant qu'il y aura des répercussions positives pour celles et ceux qui n'ont pas la capacité de se regrouper.

Être de la CSN, c'est vouloir participer au progrès social, économique et environnemental de la société québécoise.

**UN SYNDICAT CSN, C'EST TOUT ÇA...
ET BEAUCOUP PLUS !**

LE CHÂÎNON : SYMBOLE DE LA CSN

Le chaînon exprime la solidarité et la force des liens unissant les travailleuses et les travailleurs membres de la CSN. Les trois maillons de ce chaînon représentent les formes de regroupement à l'intérieur de la CSN.



1

UN SYNDICAT CSN UN SYNDICAT AUTONOME

Premier lieu de regroupement des travailleuses et des travailleurs, c'est au sein de leur syndicat que les membres adoptent leur projet de convention collective et prennent toutes les décisions concernant la vie syndicale.

Une des caractéristiques d'un syndicat CSN, c'est son autonomie. Celle-ci lui assure de préserver sa capacité de déterminer ses priorités, de mener ses luttes et de prendre les décisions qu'il estime nécessaires.

Cette autonomie ne signifie pas l'isolement. En s'affiliant à la CSN, un syndicat choisit de s'associer à plusieurs autres groupes de travailleuses et de travailleurs, de respecter les décisions prises collectivement au sein de la confédération et de développer ainsi la solidarité.

2

LA FÉDÉRATION UN LIEU DE SOLIDARITÉ ET DE MISE EN COMMUN

À la CSN, les syndicats se regroupent aussi sur une base sectorielle ou professionnelle, en fédération. Il y en a huit.

La fédération a comme rôle de mettre à la disposition des syndicats affiliés tous les services requis en matière de négociation et d'application des conventions collectives. Les fédérations ont leurs propres instances, les conseils fédéraux, et tiennent des congrès d'orientation, tous les trois ans. Au cours de ceux-ci, elles adoptent une série de résolutions qui constitueront leur plan de travail triennal.

Les fédérations défendent de grands dossiers sectoriels, développent des positions et participent, comme la CSN, aux commissions parlementaires en déposant des mémoires. Elles assument une responsabilité de représentation politique. Elles épaulent les travailleuses et les travailleurs dans des moments de crise au moyen de campagnes sectorielles. Elles appuient aussi les grandes campagnes nationales de la CSN. Les fédérations constituent un important lieu de solidarité au sein du mouvement CSN.

LES FÉDÉRATIONS DE LA CSN

CSN-Construction

Fédération du commerce
(FC-CSN)

Fédération des employées
et employés de services publics
(FEESP-CSN)

Fédération de l'industrie
manufacturière
(FIM-CSN)

Fédération nationale des
communications et de la culture
(FNCC-CSN)

Fédération nationale
des enseignantes et des
enseignants du Québec
(FNEEQ-CSN)

Fédération des professionnelles
(FP-CSN)

Fédération de la santé
et des services sociaux
(FSSS-CSN)



3

LE CONSEIL CENTRAL UN LIEU DE RALLIEMENT ET UN ACTEUR POLITIQUE IMPORTANT

La vie syndicale en région s'articule autour des conseils centraux. Il y en a 13 dans tout le Québec. Le conseil central réunit donc tous les syndicats CSN de son territoire.

Lieu privilégié pour développer la solidarité entre les syndicats dans la région, notamment lors des conflits, les conseils centraux sont appelés à intervenir sur des questions touchant leur région et sur des thématiques reliées aux campagnes de la CSN (8 mars, 1^{er} mai, etc.).

Le conseil central est ainsi un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire. Il est un pôle d'attraction dans chacune des régions. C'est là que s'organise et se manifeste la solidarité régionale. Les conseils centraux ont leurs propres instances, les assemblées générales, et tiennent des congrès d'orientation, tous les trois ans, pour définir leur plan de travail.

Le conseil central aide les travailleuses et les travailleurs à s'organiser en syndicat. Il offre de la formation aux militantes et aux militants des syndicats qu'il représente sur des questions touchant l'organisation de la vie syndicale, le rôle des membres des comités exécutifs et d'autres responsabilités syndicales comme la santé et la sécurité, l'information syndicale, la condition féminine, l'intégration des communautés culturelles, etc.

Les conseils centraux assument une responsabilité de représentation politique des intérêts des travailleuses et des travailleurs membres de syndicats CSN de leur région en siégeant à divers lieux de décision sur plusieurs sujets à incidence économique ou sociale, tels les conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

**ENSEMBLE,
NOUS FORMONS LA CSN.**

LES CONSEILS CENTRAUX DE LA CSN

Abitibi-Témiscamingue-
Nord-du-Québec

Bas-Saint-Laurent

Cœur du Québec

Côte-Nord

Estrie

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Lanaudière

Laurentides

Montréal

Montréal métropolitain

Outaouais

Québec-Chaudière-Appalaches

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Hors Québec :
UCCO-SACC-CSN (Syndicat des
agents correctionnels du Canada)







100 ANS DE LUTTES À LA CSN

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a été fondée en septembre 1921. Elle avait alors un autre nom : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). À l'époque, le clergé exerçait une influence considérable au Québec. La CTCC se démarquait du courant syndical américain; elle faisait la promotion d'un syndicalisme autonome.

C'est en 1960 que la CTCC se déconfessionnalise et change son nom pour devenir la CSN. Tout le Québec est en ébullition; il sort de la période de la Grande Noirceur. Pour la toute jeune CSN, l'action syndicale doit transformer tous les aspects de la vie au travail : les salaires, la sécurité d'emploi, les régimes de retraite, mais aussi les conditions dangereuses, les discriminations de toutes sortes, la hiérarchie, les cadences exténuantes, l'arbitraire, le manque de formation, tout ce qui atteint les travailleuses et les travailleurs dans leur dignité. La CSN se bat pour le respect.

Depuis de nombreuses années, la CSN développe des solidarités internationales. Elle est affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI), créée en 2006 à la suite de la fusion de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT).

La CSN a participé à de nombreuses luttes pour améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de travailleuses et de travailleurs, de Québécoises et de Québécois.

La CSN d'aujourd'hui soutient avec autant de conviction la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie de ses membres. Elle milite pour obtenir des politiques sociales, culturelles, économiques et environnementales visant à enrichir la vie en société et pour en faire profiter l'ensemble de la population.

Avec plus de 100 ans d'existence, la CSN est toujours partie prenante des débats et des luttes populaires pour une société plus juste, plus égalitaire, plus démocratique. Elle défend le droit à la syndicalisation — s'associer et négocier librement —, ou encore l'égalité des femmes sur le marché du travail, l'équité salariale dans le secteur privé ou la fin de toute discrimination.

**LA CSN EST UNE
ORGANISATION
DÉMOCRATIQUE,
LIBRE ET
PROGRESSISTE.**



ELLE A MILITÉ POUR :

*La Loi des relations ouvrières
(premier Code du travail)*

La Loi anti-briseurs de grève

La Loi sur l'assurance maladie

*La loi permettant de percevoir les cotisations
syndicales à la source (formule Rand)*

La Loi sur l'assurance automobile

La Loi sur la santé et la sécurité du travail

La réforme du réseau public de l'éducation

*La syndicalisation des travailleuses en
garderie et de celles œuvrant en milieu familial,
après une longue contestation juridique*

*La mise en place des centres
de la petite enfance (CPE)*

Le Régime québécois d'assurance parentale

*La Loi sur l'équité salariale et son
application dans les milieux de travail*

DES LUTTES SE POURSUIVENT NOTAMMENT POUR :

*L'amélioration du régime d'assurance-emploi
et l'instauration d'une loi anti-briseurs de grève
au fédéral*

*La modernisation des dispositions anti-briseurs
de grève prévues au Code du travail du Québec*

*La libre négociation pour toutes les
travailleuses et tous les travailleurs*

*L'accès à un régime de santé et de services
sociaux public, universel et gratuit*

*La reconnaissance de l'éducation
comme véritable priorité nationale*

*La préservation des services publics
et des programmes sociaux*

La protection du français, langue de travail

*Le droit à la liberté d'expression
et d'information*

La prévention en santé et en sécurité du travail

Le droit à un revenu décent tout au long de la vie

*Le développement des secteurs
manufacturier et forestier*

*La mise en place d'une véritable
politique de développement durable*

LA CSN, UN MOUVEMENT



La CSN, c'est l'union, dans un même mouvement, des syndicats, des fédérations et des conseils centraux. Cette union a pour but de donner une orientation commune à l'action syndicale afin de la renforcer et ainsi augmenter notre rapport de force.

DES INSTANCES DÉMOCRATIQUES

La CSN s'est aussi donné des instances démocratiques pour voir à la bonne marche de la centrale syndicale : le congrès, le comité exécutif, le conseil confédéral et le bureau confédéral.

Le congrès est l'autorité suprême de la CSN. Il a lieu tous les trois ans. Plus de 2000 délégué-es provenant

des syndicats, des fédérations et des conseils centraux procèdent alors à l'élection du comité exécutif de la CSN, adoptent le budget et déterminent les orientations politiques et syndicales.

Entre les congrès, c'est le comité exécutif qui assume la direction de la confédération et voit à l'application des mandats votés par les différentes instances. Il comprend six postes : la présidence, le secrétariat général, la trésorerie et trois vice-présidences.

Le conseil confédéral, qui réunit quatre fois par année plus de 200 délégué-es, est la plus haute instance entre les congrès. C'est là que se prennent les décisions d'orientation du mouvement.

Avec sa cinquantaine de délégué-es, le bureau confédéral assume la gestion administrative de la CSN.

LES COMITÉS CONFÉDÉRAUX ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Le congrès de la CSN a mis sur pied différents comités confédéraux et groupes de travail afin d'étudier certaines questions importantes et de mettre en application des résolutions votées par le congrès ou le conseil confédéral.

Comité confédéral en santé et sécurité du travail

Ce comité propose des stratégies d'intervention et d'action en santé-sécurité pour que notre intégrité physique ne soit pas menacée par nos conditions de travail et par l'environnement dans lequel nous évoluons. Le comité analyse, entre autres, les législations et les réglementations concernant la santé et la sécurité au travail; il conseille la CSN à cet égard.

Comité confédéral sur les relations interculturelles

Ce comité a le mandat d'agir et de conseiller la CSN sur les relations interculturelles et raciales ainsi que sur l'immigration afin de favoriser les rapprochements, notamment en faisant connaître l'apport des communautés culturelles à l'histoire et à la société québécoise.

Comité confédéral de la condition féminine

Le mandat du comité consiste à soutenir les militantes engagées dans la cause des femmes. Il diffuse des rapports, suscite la formation de comités de condition féminine dans les syndicats, les fédérations et les conseils centraux. Le comité s'assure que la CSN contribue et participe à la lutte des femmes en diffusant de l'information ainsi qu'en entreprenant des luttes sur les revendications particulières des femmes.



Comité confédéral des jeunes

Le comité national des jeunes a pour mandat principal de conseiller la CSN sur les matières relatives à la jeunesse et d'être l'ambassadeur de la CSN auprès des jeunes. Le comité se préoccupe aussi de formation, de promotion du syndicalisme et des conditions pour favoriser la relève syndicale.

Comité confédéral des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+)

Ce comité diffuse de l'information sur les réalités que vivent les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transgenres. Son rôle consiste à proposer des mesures concrètes qui visent à éliminer toutes les formes de discrimination dont elles et ils sont victimes.

Comité confédéral en environnement et développement durable

Ce comité a pour mandat de conseiller la CSN sur les dossiers touchant l'environnement et le développement durable.

Groupes de travail

Le comité exécutif peut aussi mettre sur pied des groupes de travail pour traiter notamment de santé et de services sociaux, d'éducation et de services de garde à l'enfance, de commerce équitable et de consommation responsable ainsi que des réalités autochtones.



LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE (FDP)

UN OUTIL DE SOLIDARITÉ

Depuis 1952, le FDP est un outil de solidarité, un instrument de lutte « à la manière CSN ». Il s'agit d'une caisse confédérale alimentée par une cotisation de tous les syndicats affiliés à la CSN.

Ce geste hautement solidaire contribue à assurer le versement de prestations aux travailleuses et aux travailleurs en conflit, à soutenir les militantes et les militants congédiés ou suspendus à cause de leurs activités syndicales.

Il sert aussi à appuyer des politiques sociales en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, de santé et de sécurité au travail, de lutte des femmes, de lutte contre la pauvreté et plus encore. Ce fonds de secours est devenu l'outil économique indispensable des luttes collectives permettant aux syndicats CSN et à leurs membres de faire connaître leurs positions et d'entreprendre les moyens d'action nécessaires pour gagner leurs batailles et, ainsi, mener à terme leurs revendications. La majorité des syndicats règlent leur convention collective sans conflit de travail.

Afin d'appuyer encore plus significativement les travailleuses et les travailleurs qui doivent malheureusement faire face à un conflit, les syndicats de la CSN ont bonifié, lors du dernier congrès de la CSN, les prestations de grève et de lock-out, désormais fixées à 300\$ par semaine et accessibles plus rapidement.

UN ÉVENTAIL DE SERVICES UNIQUE À LA CSN

À la CSN, la cotisation syndicale donne accès à une multitude de services inégalés. En plus des conseillères et des conseillers de fédération affectés à la négociation et à la vie syndicale, la CSN offre aux syndicats et aux membres des services diversifiés qu'aucune autre organisation n'est en mesure de fournir.

Service juridique

Des avocates et avocats plaident devant les tribunaux, en favorisant une déjudiciarisation des relations de travail. Ils proposent leur expertise-conseil pour soutenir la négociation et la mobilisation et assurent le suivi des projets de loi déposés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes.

Service de santé-sécurité et d'environnement

En plus d'appuyer les syndicats dans leurs actions de prévention en santé et sécurité du travail, de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, des conseillers et des conseillères (ingénieur-es industriels, professionnel-les en santé mentale, ergonomes, etc.) interviennent directement auprès des accidenté-es du travail et des victimes de lésions professionnelles pour les appuyer dans leurs recours, notamment en matière d'indemnisation.

Service de recherche et de condition féminine

Que ce soit pour obtenir une étude économique d'un secteur en particulier, pour décortiquer les finances publiques du Québec ou encore pour obtenir une analyse de l'état de nos services publics, des économistes, et des chercheurs appuient les différentes composantes du mouvement.

**EN ADHÉRANT À LA CSN, LES TRAVAILLEUSES
ET LES TRAVAILLEURS SE DONNENT DE VÉRITABLES
MOYENS POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS
DE TRAVAIL ET DE VIE !**

Service de soutien à la négociation

Certains aspects d'une convention collective sont parfois complexes et nécessitent une expertise pointue, comme les régimes de retraite et les assurances collectives, par exemple. C'est pourquoi l'ensemble des négociatrices et négociateurs de la CSN peuvent faire appel aux actuaires et autres spécialistes du Service de soutien à la négociation, qui leur viennent en appui.

Service des finances

Des comptables soutiennent les syndicats dans la production d'états financiers transparents.

Service des communications

Une équipe dont les membres sont répartis dans quatre modules : imprimerie, distribution, documentation et information. Des conseillères et des conseillers élaborent notamment des stratégies d'information et de relations publiques et développent une gamme d'outils de communication.

Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale

Des conseillères et conseillers répondent aux besoins d'action et de mobilisation pour l'atteinte d'objectifs syndicaux et sociaux. Ils offrent un soutien à la négociation et à la mise en place de plans d'action et apportent un appui à la vie syndicale.

Service de syndicalisation

Des conseillères et conseillers développent des stratégies de recrutement et appuient, à toutes les étapes, les travailleuses et les travailleurs voulant se syndiquer à la CSN.

Service des ressources humaines et de formation

En plus de veiller au recrutement et à la formation de l'ensemble du personnel des différentes équipes de travail de la confédération et de ses organisations affiliées, le Service des ressources humaines et de formation est responsable du développement et de l'offre de formation pour l'ensemble des syndicats membres de la CSN.

**Le tout soutenu par un personnel
d'appui sur tous les plans.**

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPE

LA CSN EST UNE ORGANISATION SYNDICALE DÉMOCRATIQUE ET OUVERTE. À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.

LA CSN FAIT TOUTE LA PLACE À L'EXPRESSION DES OPINIONS ; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

LA CSN PLACE LA PERSONNE HUMAINE au premier rang de ses préoccupations, tant au plan de son action que de son idéologie.

LA CSN CONSIDÈRE QUE DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, le syndicalisme est l'instrument de libération des travailleuses et des travailleurs. Le syndicalisme demeure l'un des principaux piliers sans lesquels une démocratie vigoureuse ne saurait être assurée.

LA CSN CROIT QUE SEUL UN RÉGIME DÉMOCRATIQUE peut permettre le véritable épanouissement des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions : sociale, économique, environnementale, politique et culturelle.

LA CSN LUTTE DE TOUTES LES MANIÈRES POUR QUE LES DROITS individuels et collectifs soient respectés intégralement.

LA CSN COMBAT TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION identifiées dans les chartes auxquelles elle apporte son adhésion.

LA CSN COMPTE QUE CETTE DÉCLARATION DE PRINCIPE CONSTITUE UNE SOURCE D'INSPIRATION pour les travailleuses et les travailleurs. Il importe en effet de prendre conscience qu'en changeant les choses au quotidien, dans nos milieux de travail, et en s'activant à leur transformation par notre action syndicale, nous contribuons, dans les faits et durablement, à changer la vie !



Solidaire
depuis 1921